

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 139 (1994)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Information technique : la radar de surveillance du sol "RATAC-S"  
**Autor:** Kloeverkorn, V.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345474>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Information technique

# **La radar de surveillance du sol «RATAC-S»**

Le radar *RATAC-S*, actuellement en production, est un système de surveillance du champ de bataille à élimination des échos fixes par l'utilisation de l'effet Doppler, qui passe automatiquement sur une fréquence non perturbée en cas brouillage. Il peut être installé dans un véhicule à pneu ou un blindé, mais, également, être monté sur un trépied.

## Fonctionnement

Le réglage du *RATAC-S* s'effectue par rapport à un objet familier, par exemple le clocher d'une église dont on programme les coordonnées U.T.M. (Universal Transversal Mercator) en même temps que le radar.

Utilisé pour une surveillance à longue distance, le système, dont la portée varie entre 18 et 38 km, balaie automatiquement un secteur de 140 degrés, soit une zone d'environ 1370 kilomètre carré. Pour pouvoir détecter des objectifs à de telles distances, le capteur doit se trouver sur un point haut ou sur un mât d'assez grande hauteur, car il s'agit de compenser la courbure de la terre. Tous les objectifs mobiles assez grands, véhicules, hélicoptères) détectés apparaissent sur l'écran sous la forme de points lumineux. A des distances entre 200 m et 20 kilomètres, le radar repère aussi des piétons. Un opérateur expérimenté arrive à distinguer un véhicule, un blindé, un hélicoptère d'après sa signature Doppler traduite en acoustique. Les coordonnées U.T.M. apparaissent sur l'écran. Avec une carte appropriée sur une table traçante, on peut suivre les mouvements de l'objectif et prévoir sa direction et sa vitesse.

## Le «RATAC-S», système d'alarme et appareil de conduite du tir

On délimite une zone de sécurité autour d'un carrefour, d'un pont ou d'une route; le système émet un signal d'alarme sonore ou visuel en cas de mouvement à l'intérieur de la zone. A de courtes distances, le couplage du *RATAC-S* et d'une caméra de télévision ou d'un équipement de ther-

mographie simplifie grandement l'identification des objectifs. Une fois l'acquisition faite, le capteur optique suit automatiquement l'écho sur l'écran.

Le *RATAC-S* convient aussi très bien pour la conduite du tir en raison de sa capacité à localiser avec une extrême précision les points d'impact des feux de l'artillerie. La dispersion du tir autour de la cible est indiquée par des points lumineux sur l'écran. Le marqueur mesure individuellement tous les impacts.

**D'après V. Kloeverkorn  
Alcatel SEL, Stuttgart**

## A propos de notre compte rendu sur les «Helvétistes»...<sup>1</sup>

J'ai lu avec intérêt votre article sur Les Helvétistes d'A. Clavien. Mais je m'étonne, et je déplore, qu'en conclusion vous repreniez ce qui est aussi la conclusion de l'auteur: une allusion parfaitement gratuite et scandaleuse à la Ligue vaudoise, qualifiée de «fleur vénérable» au même titre que l'Union nationale, le Front national et la Fédération fasciste suisse.

La Ligue vaudoise a été créée – je peux en témoigner car j'y étais – **contre** les Fronts qui prétendaient s'implanter en Pays de Vaud. Elle n'a jamais adhéré à leur idéologie et sa critique des institutions, à la lumière de l'histoire (sur quoi on peut honnêtement discuter) aboutit à des conclusions opposées aux courants d'idées venus du Nord ou du Sud. L'amalgame fielleusement fabriqué par Clavien procède de la même malhonnêteté intellectuelle que son compère Maspoli que vous égratignez à juste titre à propos de R. Burnat.

Je veux bien croire que vous ne reprenez pas à votre compte les insinuations de Clavien. Mais, outre le fait que la reproduction de ce passage était en soi malheureuse, le lecteur rapide peut être abusé (...).

**Lt col Philibert Muret, Morges**

<sup>1</sup>RMS, septembre 1994